



Berchem-Sainte-Agathe, le 13 -01- 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Objet : Conseil communal du 17/12/2014 – interpellation de Monsieur Boucq, concernant quelques questions relatives à certaines difficultés locales de circulation et de stationnement.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant la circulation transformée au carrefour entre la chaussée de Gand et l'avenue Charles- Quint, le choix du sens unique était catastrophique pour le pôle commercial et pour l'ensemble des Berchemois, non seulement en termes de sécurité routière mais également en termes de circulation interne à la commune.

Nous avons marqué notre opposition dès le début dans le cadre du permis d'urbanisme.

Etant donné que la Région a omis d'adopter un règlement complémentaire de police pour légaliser la mesure, la commune a décidé ce 15 décembre de masquer les panneaux.

Divers courriers ont déjà été adressés à la Région, à la STIB, au Cabinet Smet et au Cabinet Debaets pour signaler le mécontentement de la commune par rapport à la situation actuelle. Des contacts téléphoniques ont également été pris par l'Echevin Vincent Riga à ce sujet dans les différents cabinets.

Puisqu'à terme le passage à niveau sera fermé Chaussée de Gand, il a été demandé à la Région de réviser sa position en tenant compte du fait que le trafic sur le tronçon de chaussée compris entre la Chaussée de Zellik et l'Avenue Charles-Quint ne présentera plus qu'un intérêt local. En effet, le flot de véhicule de et vers le Ring empruntera naturellement la Chaussée de Zellik.

Dans cette optique, il a même été proposé d'interdire le tourne-à-gauche de la Chaussée de Gand (sens sortie de ville) vers le Ring. Nous demanderons également à la Région une meilleure synchronisation des feux des carrefours ainsi que la mise à double sens dans la chaussée de Zellik de l'autre côté de l'avenue Charles Quint.

Une réunion sur le sujet est d'ores et déjà planifiée le 14 janvier 2015 avec le cabinet SMET, la STIB et Bruxelles mobilité.

Concernant les problèmes de stationnements sur la place de l'église et ses environs, en raison du chantier de l'Ancienne Brasserie, les bacs à plantes ont été enlevés pour permettre une meilleure accessibilité aux camions.

Commune de



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Sur les difficultés que vous relevez, des barrières munies de jardinières vont à présent être placées pour protéger la traversée piétonne et des emplacements pour les véhicules en stationnement seront tracés au sol au printemps.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE